

**Appel à articles**  
*Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*  
<http://rhei.revues.org>

**Dossier thématique « Sexualités juvéniles. 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles », sous la direction de Véronique Blanchard et de Régis Revenin, n°20, parution en octobre 2018.**

**Pistes de réflexion.**

L'histoire de la sexualité, tant en termes de pratiques que de représentations, mais aussi l'histoire de la jeunesse « régulière » comme celle de la jeunesse « irrégulière », ont donné lieu depuis maintenant plus de quarante ans à d'importants travaux en sciences humaines et sociales. Néanmoins le croisement entre jeunesse et sexualité reste rare<sup>1</sup>, plus encore dès lors qu'il s'agit d'évoquer les champs extra-scolaires. C'est ce point aveugle de l'historiographie de la jeunesse et de la sexualité que se propose de combler ce numéro thématique qui ne prendra pas les institutions scolaires comme cadre unique et tentera de faire des ponts entre les différentes institutions et politiques éducatives. Avec en toile de fond la socialisation de genre différenciée, ce dossier entend plus spécifiquement s'intéresser à l'histoire de la sexualité au prisme des champs suivants : justice des mineur.e.s (Éducation surveillée, Protection judiciaire de la jeunesse), protection de l'enfance, et plus largement éducation spécialisée et travail social ; Aide sociale à l'enfance ; prévention, politiques de la Ville, mais aussi scoutismes, mouvements de jeunesse, loisirs organisés (colonies de vacances...), tant du point de vue des institutions, des professionnel.le.s et des familles que des jeunes (filles et garçons) placé.e.s ou encadré.e.s. L'approche est tout autant celle de l'histoire sociale (pratiques) que de l'histoire culturelle (représentations), et de leur nécessaire rencontre. L'appel à articles embrasse l'ensemble de la période contemporaine (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles) et toutes les aires géographiques (France, Europe, Monde). Les propositions portant sur les mondes extra-européens sont particulièrement bienvenues. Les travaux émanant d'autres disciplines que l'histoire également, dans la mesure où ils s'inscrivent dans une perspective historique ou diachronique et privilégient une analyse à partir de sources de première main (archives, imprimés, terrains). Enfin, l'intersectionnalité est encouragée, notamment par le croisement des rapports de pouvoir que sont l'âge, la classe, le genre, la race, la religion...

Sans exclusive, les articles peuvent s'inscrire dans les pistes de réflexion suivantes :

1. Liens entre sexualité et corps (gestes et attitudes), apparences, mots et socialisation de genre, tant du point de vue des adultes que des jeunes placés ou encadrés.
2. Contenus et méthodes de l'éducation sexuelle extrascolaire formelle (associations et structures spécialisées, choix pédagogiques comme la (non)-mixité de la prise en charge ou des apprentissages, prise en charge différenciée selon le sexe, discours et représentations adultes sur la sexualité adolescente, etc.) et informelle (pair.e.s, familles, etc.).
3. Catégorisations, hiérarchisations et identités sexuelles.
4. Sexualités « déviantes » (homosexualités, prostitutions, etc.). Quelles sont les pratiques sexuelles qui mènent, selon les époques et les lieux, à un placement en institution d'enfermement ou d'éducation ?

---

<sup>1</sup> Véronique Blanchard, Régis Revenin, Jean-Jacques Yvrel (dir.), *Les jeunes et la sexualité. Initiations, interdits, identités (19<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Autrement, 2010.

5. Pratiques amoureuses et sexuelles au sein des institutions d'enfermement et d'éducation / au sein des mouvements de jeunesse.
6. Violences de genre, violences homophobes, violences sexuelles avant, pendant, après les institutions éducatives (parmi lesquelles l'École) / les mouvements de jeunesse : abus entre pair.e.s, entre filles/garçons, adultes/jeunes.

Enfin toute sexualité juvénile n'est-elle pas « irrégulière », à tout le moins transgressive ?

### **Modalités de soumission et d'évaluation.**

Votre proposition d'article (en français ou en anglais) devra impérativement être accompagnée des informations suivantes :

- Nom et prénom de l'auteur.e de l'article,
- Fonction et rattachement institutionnel,
- Court cv,
- Titre de l'article en français ou en anglais,

Votre proposition d'article devra être envoyée à [veronique.blanchard@justice.fr](mailto:veronique.blanchard@justice.fr) et à [regis.revenin@parisdescartes.fr](mailto:regis.revenin@parisdescartes.fr) **avant le 1<sup>er</sup> mars 2017.**

Les propositions seront ensuite examinées par les responsables scientifiques du numéro. Les articles retenus feront alors l'objet d'une double évaluation par des spécialistes du sujet. Les auteur.e.s sélectionné.e.s devront rendre leur article pour le **15 septembre 2017 dernier délai**. Le dossier paraîtra à l'automne 2018 (n°20 de la *Rhei*).

### **Responsables scientifiques.**

- Le comité de rédaction de la *Rhei*,
- **Véronique Blanchard**, historienne, responsable du Centre d'exposition « Enfants en justice » et corédactrice en cheffe de la *Rhei*, et **Régis Revenin**, historien, maître de conférences à l'université Paris Descartes-Sorbonne Paris Cité, chercheur au CERLIS et au CHS (co-directeurs du numéro).